

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-7-3

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2008/I-7<sup>e</sup>-05 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du développement culturel

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer le projet d'investissement récapitulé dans le tableau annexé au rapport et d'allouer à la commune d'Orbey une subvention de 2 758 €.
- ❖ Précise que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit au budget départemental au chapitre 204, Fonction 311, Nature 20414 Programme D013.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions